

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



2 AVRIL 2019

N° 28

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

S **MMAIRE**

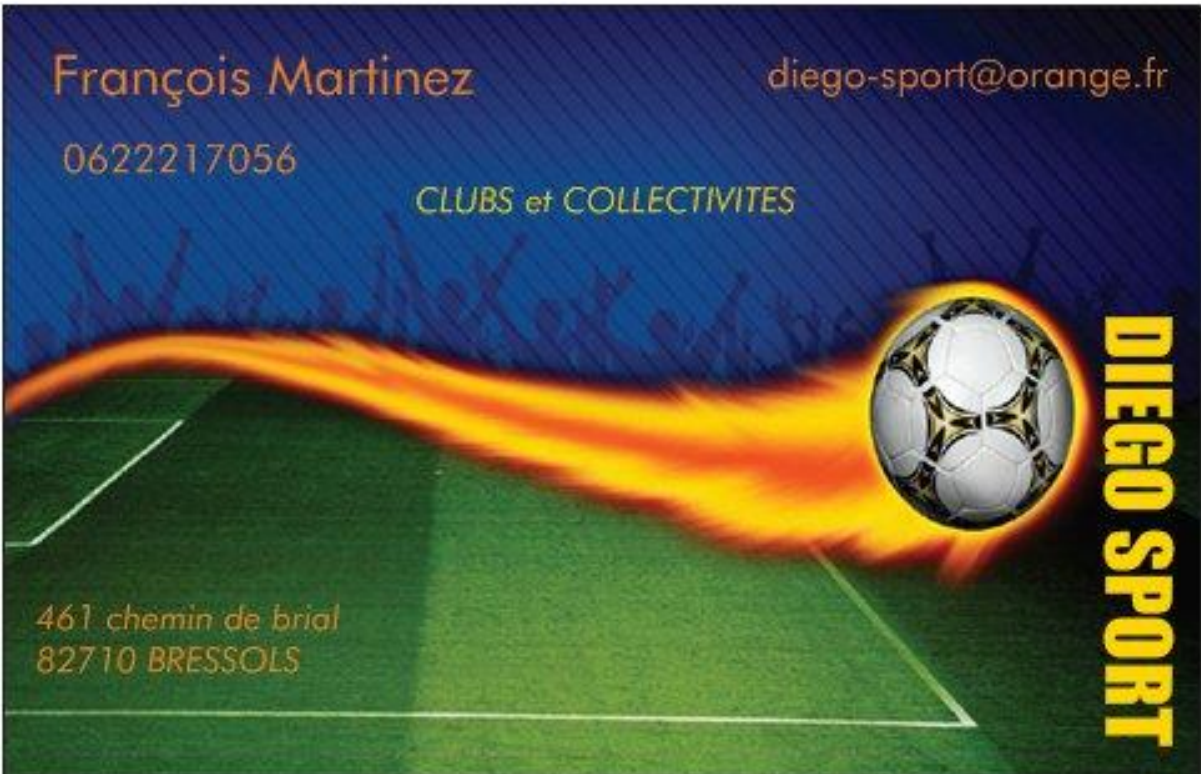


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 13,
- Sportivité semaine 13,
- Sanctions,
- Litige,
- Commission de discipline,
- Finales,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 15 à 17.

SAISON 2018 - 2019

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 1^{er} Avril 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

❸ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de 22 € par équipe, ou 44 € s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, **« une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait »**. Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (numérique refusée)**, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. **Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

③ RESPECT COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission, en particulier lorsque l'équipe se « déplace » sur le terrain de son adversaire. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club visiteur** doit jouer avec l'une des deux couleurs qu'il a **déclarées** auprès de la commission, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

Lorsque le Club visiteur est en conformité avec le règlement, c'est-à-dire qu'il joue avec l'une des deux couleurs qu'il a déclarées auprès de la commission, le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les eux équipes.

⑨ SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.

① ① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

① ② INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ③ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le **lundi suivant** la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ④ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi**.

① ⑤ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Des **pénalités** sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

INFORMATIONS LICENCES

VOUS NE POUVEZ PLUS FAIRE DE DEMANDES DE LICENCE.

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :



MODIFICATION DES CARTONS LICENCES :

C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

ALTRAN FOOT : à partir du 29/01 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

MECAPROTEC FC : jusqu'au 09/04 (2 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir 13/11 (04 joueurs) et à partir du 12/03 (4 joueurs),

ALTRAN FOOT : à partir du 04/12 (1 joueur),

USEMA COLOMIERS : à partir du 30/10 (2 joueurs),

FC FONBO : à partir du 15/01 (1 joueur),

AGATE FC : à partir du 20/11 (1 joueur),

LES FOOT FURIEUX: à partir 06/11 (2 joueurs),

LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 30/10 (6 joueurs),

AS MATRA : à partir 20/11 (1 joueur),

SB SPORT : à partir du 04/12 (1 joueur), à partir du 22/01 (1 joueur) et à partir du 19/02 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA: à partir 04/12 (2 joueurs).



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

IO TEAM: jusqu'au 16/04 (4 joueurs).



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES: (disqualification)

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

FONBO FC : à partir 15/01 (1 joueur).

RESULTATS

SEMAINE 13 DU 25/03/19 AU 29/03/19

Division : Excellence – Journée 14 retour

AJ SAINT EXUPERY	1	-	2	ATHLETICO TOLOSA B	
FC POTO	1	-	1	USEMA COLOMIERS	
FOOT FURIEUX	0	-	3	MECAPROTEC FC	
ASEAT	0	-	1	SHADOCKS SEILH	

Exempt: PASPORT

Division : Promotion Excellence – Journée 14 retour

FA ROQUES	0	-	3	ALTRAN FOOT	F
ASC CNES	0	-	0	O. TOULOUSE	
SHAKHTAR TOLOSA	1	-	4	ATHLETICO TOLOSA A	
MISTRAL P.L.	0	-	3	AS SAINT LOUP CAMMAS	F


Exempt: FONBO FC








Division : Honneur – Journée 14 retour

ASCA	2	-	4	FORZA VIOLA FC	
IO TEAM	2	-	2	DYNAMO FC	
TOULOUSE SA	7	-	1	AS MATRA	
NEW TEAM	3	-	0	SB SPORT FC	F

Exempt: LES VIEILLES CANAILLES

Division : Promotion Honneur – Journée 14 retour

SOPRA STERIA FOOT	2	-	5	ATHLETICO TOLOSA C	
AC2L	5	-	2	TOLOSA FOOT SYSTEM	
US CAF		-		AS DRT	
US AERO FOOT	10	-	1	O. MECAHERS	
AGATE FC	5	-	0	CPAM	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : AC2L.

SPORTIVITE SEMAINE 13

HUIT sorties temporaires et **ONZE** avertissements pour **14** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre FC POTO / USEMA COLOMIERS du 29/03/19 – Excellence – Journée 14 retour :

Pour " *TACLE IRREGULIER* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 14/03/2019 (**ART 32 – §B – f**),

BERNARD Steeven, licence n°659719, (FC POTO)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 08/04/2019.

Rencontre AC2L / TOLOSA FOOT SYSTEM du 25/03/19 – Promotion Honneur – Journée 14 retour :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 21/01/2019 (**ART 32 – §B – f**),

LAKEHAL Yassine, licence n°55688312, (AC2L)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 08/04/2019.

LITIGE

Rencontre US CAF / AS DRT du 27/03/19 – Promotion Honneur – Journée 14 retour :

La rencontre ayant été arrêtée à la 87^{ème} minute suite à la blessure d'un joueur de l'US CAF, et ne pouvant être reprise l'équipe ne possédant plus que 7 joueurs, la Commission homologue le score acquis à ce moment-là :
AS DRT bat US CAF par 7 à 0.

COMMISSION DE DISCIPLINE

Rencontre ALTRAN FOOT / MISTRAL P.L. du 21/02/19 – Promotion Excellence – Journée 12 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, après entretien des différents protagonistes, et en l'absence du joueur dûment convoqué, la sous-commission en application du règlement (**Art 32 - §Q – a**), décide :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – AVERTISSEMENT –, puis
Pour " *CRACHAT ENVERS L'ARBITRE* " – EXCLUSION –

BARD Jason, licence n°681079, (MISTRAL P.L.)

- Huit (8) mois de suspension ferme, à compter du 18/03/2019.

FINALES

Les finales des coupes départementales (Printemps et Haute-Garonne) auront lieu le samedi 25 mai 2019.

La finale de la Coupe Occitane aura lieu le samedi 11 mai 2019.

RAPPEL REGLEMENT INTERIEUR : Art 23 - §D

« Une équipe **étant qualifiée pour une finale et déclarant forfait** sera passible d'une amende et devra participer aux dépenses financières occasionnées pour cette finale. De plus, l'équipe sera **exclue** de la compétition pour la saison suivante. »

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 15 DU 08/04/19 AU 12/04/19

Division : Excellence – Journée 15 retour

USEMA COLOMIERS
ASEAT

MECAPROTEC FC
FOOT FURIEUX

Voir feuille des rencontres de ce bulletin
Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion Excellence – Journée 15 retour

FONBO FC

ASC CNES

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Honneur – Journée 15 retour

DYNAMO FC

AS MATRA

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion Honneur – Journée 15 retour

O. MECAHERS

ATHLETICO TOLOSA C

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Match de Sélection :

SELECTION 31

US RAMONVILLE

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de Printemps : 1/4 de finale

USEMA COLOMIERS

AS MATRA

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « **A définir** » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain stabilisé de La ramée: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 15 DU 08/04/2019 AU 12/04/2019

Division : Excellence – Journée 15 retour

ATHLETICO TOLOSA B	PASPORT	Stadium Taton Synthé	Lu 08/04	20h00
USEMA COLOMIERS	MECAPROTEC FC	Remis par la Commission		
ASEAT	LES FOOT FURIEUX	R. Barran	Ve 12/04	19h45
SHADOCKS SEILH	AJ SAINT EXUPERY	Seilh Synthé	Ve 12/04	20h45
Exempt. FC POTO				

Division : Promotion Excellence – Journée 15 retour

AS ST LOUP CAMMAS	ALTRAN FOOT	St Loup Cammas	Je 11/04	20h15
ATHLETICO TOLOSA A	O. TOULOUSE	Lardenne Synthé	Me 10/04	19h45
SHAKHTAR TOLOSA	FA ROQUES	Struxiano Synthé	Me 10/04	19h45
FONBO FC	ASC CNES	Remis par la Commission		
Exempt. MISTRAL P.L.				

Division : Honneur – Journée 15 retour

DYNAMO FC	AS MATRA	Remis par la Commission		
FORZA VIOLA FC	LES VIEIL. CANAILLES	Stadium Taton Synthé	Je 11/04	20h00
SB SPORT FC	TOULOUSE SA	La Ramée Hb	Lu 08/04	19h45
NEW TEAM	ASCA	M. Cerdan St.	Lu 08/04	19h45
Exempt. IO TEAM				

Division : Promotion Honneur – Journée 15 retour

US AERO FOOT	CPAM	Blagnac Baradels Syn	Me 10/04	20h45
O. MECAHERS	ATHLETICO TOLOSA C	Sordelo Hb	Me 10/04	19h45
AGATE FC	US CAF	Sordelo Hb	Je 11/04	19h45
SOPRA STERIA FOOT	TOLOSA FOOT SYS	Sordelo St.	Je 11/04	19h45
AC2L	AS DRT	La Ramée Synthé	Ve 12/04	19h45

Match de Sélection :

SELECTION 31	US RAMONVILLE	R. Barran	Ma 09/04	19h45
---------------------	----------------------	------------------	-----------------	--------------

RATTRAPAGE

Coupe de Printemps : 1/4 de finale (du 03/04/19)

USEMA COLOMIERS	AS MATRA	Capitany Synthé	Me 10/04	20h00
------------------------	-----------------	------------------------	-----------------	--------------

SEMAINE 16 DU 15/04/2019 AU 19/04/2019

Division : Excellence – Journée 16 retour

MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA B	Muret Auriol	Lu 15/04	20h00
ASEAT	USEMA COLOMIERS	A définir		
FC POTO	SHADOCKS SEILH	Lardenne Synthé	Ve 19/04	19h45
AJ SAINT EXUPERY	PASPORT	Sordelo Hb	Me 17/04	19h45
Exempt. LES FOOT FURIEUX				

Division : Promotion Excellence – Journée 16 retour

FA ROQUES	MISTRAL P.L.	Roques	Lu 15/04	20h30
O. TOULOUSE	FONBO FC	Lardenne Synthé	Me 17/04	19h45
AS ST LOUP CAMMAS	ATHLETICO TOLOSA A	St Loup Cammas	Je 18/04	20h15
ALTRAN FOOT	ASC CNES	Blagnac Baradels Syn	Je 18/04	20h45
Exempt. SHAKHTAR TOLOSA				

Division : Honneur – Journée 16 retour

AS MATRA	FORZA VIOLA FC	R. Barran	Ma 16/04	19h45
SB SPORT FC	DYNAMO FC	La Ramée Synthé	Lu 15/04	19h45
IO TEAM	NEW TEAM	M. Cerdan St.	Lu 15/04	19h45
ASCA	LES VIEIL. CANAILLES	Beaupuy	Me 17/04	20h15

Exempt: TOULOUSE SA**Division : Promotion Honneur – Journée 16 retour**

AC2L	US AERO FOOT	Sordelo St.	Me 17/04	19h45
AGATE FC	SOPRA STERIA FOOT	Stadium Taton Synthé	Lu 15/04	20h00
O. MECAHERS	US CAF	Sordelo Hb	Je 18/04	19h45
TOLOSA FOOT SYS.	AS DRT	Stadium Taton Synthé	Je 18/04	20h00
ATHLETICO TOLOSA C	CPAM	M. Cerdan Hb	Lu 15/04	19h45

SEMAINE 17 DU 23/04/2019 AU 26/04/2019**RATTRAPAGE****Coupe Occitane : 1/2 finale**

O. TOULOUSE	ALTRAN FOOT	Lardenne Synthé	Me 24/04	19h45
-------------	-------------	-----------------	----------	-------

Division : Excellence – Journée 8 aller (du 18/12/18)

ASEAT	ATHLETICO TOLOSA B	R. Barran	Ve 26/04	19h45
-------	--------------------	-----------	----------	-------

Division : Excellence – Journée 10 retour (du 31/01/19)

PASPORT	FC POTO	Stadium Taton Synthé	Je 25/04	20h00
---------	---------	----------------------	----------	-------

Division : Excellence – Journée 15 retour (du 10/04/19)

USEMA COLOMIERS	MECAPROTEC FC	Capitany Synthé	Me 24/04	20h00
-----------------	---------------	-----------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour (du 30/01/19)

AS ST LOUP CAMMAS	ASC CNES	St Loup Cammas	Je 25/04	20h15
-------------------	----------	----------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour (du 29/01/19)

SHAKHTAR TOLOSA	FONBO FC	R. Barran	Ma 23/04	19h45
-----------------	----------	-----------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 10 retour (du 30/01/19)

LES VIEIL. CANAILLES	IO TEAM	A définir	Ma 23/04	19h45
----------------------	---------	------------------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 15 retour (du 10/04/19)

DYNAMO FC	AS MATRA	Sordelo Hb.	Me 24/04	19h45
-----------	----------	-------------	----------	-------